

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barillonnette.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

Conseillers présents : BENOITS Yves, CRUZ Béatrice, DELABRE Marushka, HEMERY Bruno, LUCIANO Lola, MAGALLON Nicole, GACOUGNOLLE Cécile, JOLY Patrice, TOLLA Isabelle

Conseillers Absents : 0

Secrétaire de séance : Tolla isabelle

Le conseil municipal,

Délibère favorablement pour :

Délibération 2026-02-01 ET 2026-02-02 : Subventions aux associations :

- Comité des fêtes : 1800 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 300 €

Délibération 2026-02-03 : Approbation PCS

Décide à l'unanimité :

- De fixer le montant du loyer de la Maisons des cantonniers à 250 €/mois ; le premier versement sera effectué le 1 septembre 2026. A partir du 1 avril 2026, les occupants pourront utiliser le local pour de l'entreposage sous réserve d'avoir contracter une assurance.
- D'adhérer aux associations : AMR (110 €), AMF (205 €), et ADIL (0.3€/habitants)
- De mettre à disposition à Et si nous des locaux et des espaces publics pour le festival « Chaud devant ». La liste en sera dressée conjointement avec Et si nous.
- D'approuver les comptes administratifs de la commune pour l'année 2025 et l'affectation de résultat.
-

Budget général

Fonctionnement

Dépenses	212 435,94
Recettes	249 556,35
Excédent de fonctionnement 2025	37 120,41

Excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2024 82 261,70

Excédent de fonctionnement au 31/12/2025 119 382,11

Affectation résultat 2025 :

Déficit investissements 2024 - 38 177,42

Déficit investissements 2025 - 14 911,94

Reste à réaliser 2025 (donc sur 2026=) - 41 674,81

Affectation en investissements	94 764,17
Excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2025	24 617,94

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARCILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barcillonnette.fr/>

Investissement

Dépenses	561 027,14
Recettes	546 115,20
Déficit	14 911,94

Budget eau

Fonctionnement

Dépenses	8 387,50
Recettes	18 965,11
Excédent de fonctionnement 2025	10 577,61

Excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2024 38 039,31

Excédent de fonctionnement au 31/12/2025 48 616,92

Affectation résultat 2025 :

Déficit investissements années ant. - 11 419,03

Reste à réaliser 2025 (donc sur 2026=) - 4 182,70

Affectation en investissements	15 601,73
Excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2025	33 015,19

Investissement

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Déficit	0,00

Cependant, les comptes administratifs et compte de gestion (Compte fiscal unique, CFU) et les affectations de résultats ne peuvent pas être votés suite à une défaillance du logiciel Helios de la DGFIP

Est informé :

- Du démarrage du SDAEP avec une première rencontre prévue le 4 mars avec le bureau d'étude CLAIE de GAP
- Des remerciements de la CAGTD aux douze communes (dont Barci) pour la reprise de la compétence eau.
- De la mise en place d'une convention et arrêté de mise à disposition d'équipement et de locaux à l'association Et si nous, pour le festival Chaud Devant. Le curé est d'accord pour prêter l'église. Une convention sera signée avec lui à son retour. Dès signature des arrêtés de circulation, il sera nécessaire de se mettre en contact avec la gendarmerie.
- De l'accord de principe d'Esparron pour l'arrêté réglementant la circulation sur le site de Peyssier. Mme la maire prendra l'arrêté définitif. Les modalités d'autorisation seront précisées, en accord avec la commune d'Esparron, après les élections.

Fait à Barcillonnette, le 23 Février 2026
Béatrice Cruz, Maire

